



Berne, le 25 août 2021

Communiqué de presse

Commission pour l'agriculture dans le cadre de la Session des femmes 2021

Les 29 et 30 octobre 2021, 246 femmes de toute la Suisse tiendront une Session au Palais fédéral, dans le cadre du jubilé des cinquante ans de l'introduction, au plan national, du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse. Ensemble, et au-delà des barrières partisans, elles débattront des mesures urgentes à mettre en place en Suisse, et présenteront leurs revendications afin de réaliser l'égalité entre femmes et hommes. Ces revendications sont, au préalable, discutées dans le cadre de huit commissions de travail. La commission pour l'agriculture a siégé hier, le 24 août.

Durant la première séance de la Commission pour l'agriculture (CA-SF), la situation des femmes dans l'agriculture et dans les exploitations agricoles a été examinée et discutée.

Trois expertes ont été entendues et ont participé à une ronde de questions. Esther Grossenbacher, de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, a présenté les éléments principaux du rapport publié par le Conseil fédéral en 2016 sur les femmes dans l'agriculture. Elle a évoqué les solutions proposées dans le cadre de la politique agricole PA22+, actuellement suspendue, et a informé de la prochaine actualisation des statistiques concernant les femmes dans l'agriculture grâce à de nouveaux relevés. Colette Nova, vice-directrice de l'Office fédéral des assurances sociales, Domaine AVS, prévoyance professionnelle et PC, a expliqué le lien entre activité lucrative et assurances sociales. Elle a, entre autres, précisé les spécificités de l'activité salariée, de l'activité à titre d'indépendant.e et de la situation des personnes sans activité lucrative, ainsi que les effets différents en matière de perte de gain. Fabiola Merk, juriste, agronome ES, active dans l'enseignement et le conseil agricole, a utilisé différents exemples concrets pour illustrer les spécificités propres à l'agriculture et leurs effets concernant les femmes. Elle a notamment abordé la question du processus de décision dans les exploitations familiales, la particularité du revenu agricole, ainsi que la qualification et la reconnaissance du travail accompli par les femmes en faveur de l'entreprise.



FRAUENSESSION 2021
SESSION DES **FEMMES** 2021
SESSIONE DELLE **DONNE** 2021
SESSIUN DA LAS **DUNNAS** 2021



La CA-SF a ensuite discuté en détail des différents aspects en question. Elle les a classés en trois thèmes : mariage et divorce, assurances sociales et statut des femmes dans l'exploitation agricole, y compris reconnaissance et rémunération de leur travail. Ces points seront développés lors de la prochaine séance.

La CA-SF, composée de 15 participantes élues, a siégé au Palais fédéral à Berne sous la présidence de la conseillère nationale Isabelle Moret. La conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach est vice-présidente de la commission. La prochaine séance de la commission aura lieu le 31 août 2021.

Contacts pour les questions :

Isabelle Moret
Présidente de commission
Mail : isabelle@isabelle-moret.ch
Tél : 079 332 08 23

Anne Challandes
Secrétariat
Mail : challandes@landfrauen.ch
Tél. 079 396 30 04

Session des femmes 2021, de quoi s'agit-il ?

Il y a cinquante ans cette année que les femmes ont obtenu, en Suisse, le droit de vote et d'éligibilité au plan national. Pourtant, en 2021, les femmes ne prennent toujours pas à égalité les décisions politiques dans le pays. Les femmes restent ainsi minoritaires dans l'immense majorité des législatifs et des exécutifs du pays, quels que soient les échelons politiques. L'égalité entre femmes et hommes dans la société ou dans le monde professionnel n'est toujours pas réalisée non plus. Il faut que cela change. Durant la Session des femmes 2021, 246 femmes de toute la Suisse débattront deux jours durant, dans la Salle du Conseil national, de thèmes relevant de l'égalité des genres, avant de remettre une liste de revendications concrètes au Parlement et au Conseil fédéral. La Session des femmes 2021 est la deuxième de ce type, après celle de 1991. Elle est organisée par alliance F, la faïtière des organisations féminines suisses, avec les Femmes protestantes en Suisse FPS, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF, la Fédération suisse des femmes sans but lucratif SGF, la Ligue suisse des femmes catholiques SKF et la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF, en collaboration avec les Services du parlement.

www.sessiondesfemmes2021.ch